



PREFET DE LA REGION GUYANE

SECRETARIAT GENERAL  
POUR LES AFFAIRES REGIONALES

Cayenne, le 29 Août 2019

N° 294/2019/SGAR

Madame, Monsieur,

Les articles R 671-1 à R 671-13 du code de l'énergie prévoient que la révision mensuelle des prix des produits pétroliers est effectuée en fonction de l'évolution des cours et de la parité monétaire euro/dollar, constatée le mois précédent pour les 15 premières cotations.

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 à zéro heure, les prix maxima des produits pétroliers sont fixés ainsi :

- super sans plomb : 1,62 €/l, au lieu de 1,67 €/l, soit une baisse de 5 centimes par rapport à août 2019
- gazole route : 1,43 €/l, au lieu de 1,46 €/l, soit une baisse de 3 centimes par rapport à août 2019.
- bouteille de gaz de pétrole liquéfié de 12,5 kg : 17,99 euros au lieu de 18,23 euros, soit une baisse de 24 centimes par rapport à août 2019.

Ces baisses répercutent la baisse des cours constatée au mois d'août :

- Pétrole brut Brent : le cours moyen s'établit à 58,80 \$ le baril contre 64,56 \$ en juillet, correspondant à une baisse de - 8,9 % en un mois. Le cours repasse sous le seuil des 60 \$ pour la première fois depuis janvier 2019, actant des craintes sur l'économie mondiale dues notamment aux tensions commerciales entre la Chine-Etats-Unis et au maintien des tensions au Moyen-Orient.

- Carburants routiers : après la hausse du mois de juillet, les cours moyens d'achat retrouvent des niveaux précédents, en raison d'une diminution de la demande. La cotation d'essence perd - 10,97 %, et celle du diesel - 4,61 %.

- Butane : le cours moyen d'achat reprend sa tendance à la baisse, de - 5,6 % en août, atteignant 216,64 \$ la tonne. Le prix de vente au consommateur de la bouteille est sous le seuil des 18 euros, pour la première fois depuis l'été 2004.

L'euro poursuit sa dépréciation par rapport au dollar : de - 0,9 %. 1 euro vaut 1,1148 dollar en août contre 1,1255 dollar en juillet, venant atténuer légèrement l'impact des baisses des cours.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le préfet,

Marc DEL GRANDE

OPMR de la Guyane